

**MAIRIE
DE
CLAMART
(HAUTS DE SEINE)**

CONSEIL MUNICIPAL
EG.CRA8401

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Mathieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1 – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 – Monsieur Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

3 – **APPROUVE** à l'unanimité le procès verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 12 février 2015.

4 – **Communication** est faite du résultat de l'audit financier de la Ville de Clamart par le cabinet d'audit PARTENAIRE FINANCES LOCALES.

5 – **PREND ACTE** à l'unanimité de la liste des acquisitions et des cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2014.

Acquisitions réalisées en 2014

Date de l'acte	Nature et Adresse *		Prix	Propriétaire	Date de la délibération ou Décision directe	Objet
10/02/2014	Terrain nu	Angle avenue Jean Jaurès et avenue Victor Hugo	Gratuit	SA d'HLM COOPERATION ET FAMILLE	18/12/2013	Reprise d'alignement le long de la rue G. Péri (5 m ²)
17/07/2014	Terrain bâti	13 Sentier des Plains	175 000 €	Mme TAMIETTI	30/10/2013	Préemption. Elargissement du périmètre de l'opération « rue de Verdun »
17/07/2014	Terrain bâti	14 Sentier des Plains	130 000 €	consorts BRETON	29/04/2014	Elargissement du périmètre de l'opération « rue de Verdun »
25/07/2014	Terrain bâti	8 rue Paul Vaillant Couturier	580 000 € + 30 000 € d'honoraires de négociation	Consorts DEVOL	06/05/2014	Préemption. Programme de logements
23/09/2014	Terrain bâti	472 avenue du Gal de Gaulle	rente viagère d'un montant annuel de 19 080 €.	Madame Nicole SUSSKIND	03/06/2014	Requalification RD 906
12/11/2014	Terrain bâti	56 bis route du Pavé Blanc	530 000 €	Epoux BEN MAHMOUD	04/08/2014	Préemption. Programme de logements
02/12/2014	Terrain bâti	2 à 6 rue du Guet	1€	Conseil Régional d'Ile de France	18/12/2013	Equipement public

*En 2014, l'ensemble des opérations d'acquisition concernait le territoire de Clamart.

Cessions réalisées en 2014						
date de l'acte	Nature et adresse *		prix	Acquéreur	date de la délibération	objet
06/01/2014	Terrain nu	25 rue des Roissis	210 000 €	Epoux BOUTTIER	06/01/2014	Cession par adjudication
25/06/2014	Terrain nu	rue François Etienne	47 430 €	Consorts BAZIN	05/07/2013	Régularisation foncière
25/06/2014	Terrain nu	rue François Etienne	24 300 €	Consorts BERTHIER	05/07/2013	Régularisation foncière
25/06/2014	Terrain nu	rue François Etienne	20 700 €	Epoux DESPUJOL	05/07/2013	Régularisation foncière
17/07/2014	Terrain bâti	110 rue de la Porte de Trivaux	357 000 €	Epoux OUAHIOUNE	18/12/2013	Cession par adjudication

*En 2014, l'ensemble des opérations de cession concernait le territoire de Clamart.

6 – DECIDE à l'unanimité le déclassement du domaine public communal d'une parcelle de terrain d'une surface de 114 m² sise 22 rue de l'Espérance, désaffectée de fait, située au droit de la parcelle cadastrée section BU numéro 1, **APPROUVE** la cession de cette parcelle déclassée du domaine public au profit de M. et Mme FERNANDES ALMEIDA, propriétaires de la parcelle cadastrée section BU numéro 1, au prix de 45 000 €, et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette vente pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Christine Quillery.

7 – APPROUVE à la majorité (9 voix contre) le compte administratif 2014 du budget principal de la Ville, **APPROUVE** à la majorité (9 voix contre) le compte administratif 2014 du budget annexe de la restauration municipale et **APPROUVE** à la majorité (9 voix contre) le compte administratif 2014 du budget annexe de l'Office du tourisme.

CONSTATE la concordance des comptes entre les résultats figurant dans les comptes administratifs et ceux résultant des comptes de gestion du comptable public de la commune pour les trois budgets présentés.

ARRETE les résultats définitifs du budget principal de la Ville tels que définis ci-après :

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 4 301 486,32 € (déficit).

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 6 952 049,43 € (excédent).

Le résultat de clôture global s'établit donc à 2 650 563,11 € (excédent).

ARRETE le résultat définitif du budget annexe de la restauration municipale tel que défini ci-après :

Résultat de clôture section de fonctionnement : 0 €.

ARRETE les résultats définitifs du budget annexe de l'Office du tourisme tels que définis ci-après :

Résultat de clôture de la section d'investissement : 0,19 € (excédent).

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 12 192,35 € (excédent).

8 – VOTE à la majorité (8 voix contre et 1 abstention) sans observation ni réserve les résultats article par article du compte de gestion pour l'exercice 2014 de la Ville présenté par Madame la Trésorière principale, **VOTE** à la majorité (9 voix contre) sans observation ni réserve les résultats article par article du compte de gestion pour l'exercice 2014 du budget annexe de la restauration municipale présenté par Madame la Trésorière principale et **VOTE** à la majorité (8 voix contre et 1 abstention) sans observation ni réserve les résultats article par article du compte de gestion pour l'exercice 2014 de l'Office du tourisme présenté par Madame la Trésorière principale.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

9 – DECIDE d'affecter les résultats de clôture de la façon suivante :

Budget principal de la Ville (à la majorité, 9 voix contre) :

- 0 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.
- 6 952 049,43 € sont reportés au compte 002 de la section de fonctionnement.

Budget annexe de la restauration municipale (à la majorité, 9 voix contre) :

Le résultat de la section de fonctionnement étant nul, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque affectation.

Budget annexe de l'Office du tourisme (à la majorité, 9 voix contre) :

- 0 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.
- 12 192,35 € est reportée au compte 002 de la section de fonctionnement.

10 – APPROUVE de la manière suivante les budgets primitifs 2015 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA VILLE :

ADOpte dans son ensemble à la majorité (9 voix contre, *Monsieur Philippe KALTENBACH ayant donné pouvoir oralement à Monsieur Pierre Ramognino pour ce point*) le budget primitif de la Ville de Clamart pour l'exercice 2015 et **DECIDE** de voter la section du budget de la Ville au niveau du chapitre et/ou par opérations listées (section d'investissement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	13 009 281,40	-	13 009 281,40		36	9	
012 - Charges de personnel	38 531 531,00	-	38 531 531,00		36	9	
014 - Atténuation de produit (FPIC)	780 000,00	-	780 000,00		36	9	
65 - Autres charges de gestion courante	4 770 570,00	-	4 770 570,00		36	9	
66 - Charges financières	2 323 000,00	-	2 323 000,00		36	9	
67 - charges exceptionnelles	421 580,00	-	421 580,00		36	9	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	3 700 000,00	-	3 700 000,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement	6 026 606,13	-	6 026 606,13		36	9	
TOTAL	69 562 568,53	-	69 562 568,53				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
013 - Atténuation de charges	55 000,00	-	55 000,00		36	9	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 245 496,10		8 245 496,10		36	9	
73 - Impôt et taxes	37 263 934,00	-	37 263 934,00		36	9	
74 - Dotations et subventions	15 742 195,00	-	15 742 195,00		36	9	
75 - Autres produits d' gestion courante	871 916,00	-	871 916,00		36	9	
77 - Produits exceptionnels	280 448,00		280 448,00		36	9	
78 - Reprises sur provisions	150 000,00	-	150 000,00		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	1 530,00	-	1 530,00		36	9	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	6 952 049,43	-	6 952 049,43		36	9	
TOTAL	69 562 568,53	-	69 562 568,53				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - immobilisations incorporelles	1 638 710,00	332 494,68	1 971 204,68		36	9	
204 - subventions d'équipement versées	1 648 964,00	7 320,00	1 656 284,00		36	9	
21 - Immobilisations corporelles	19 073 861,00	2 006 969,26	21 080 830,26		36	9	
23 - Immobilisations en cours	4 260 000,00	985 188,82	5 245 188,82		36	9	
27 - autres immobilisations financières	2 712 500,00	-	2 712 500,00		36	9	
10 - Dotations, fonds et réserves	800 000,00	-	800 000,00		36	9	
13 - Subventions d'investissement reçues	18 030,00	-	18 030,00		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 686 020,58	-	5 686 020,58		36	9	
45 - Opérations pour le compte de tiers	100 000,00	-	100 000,00		36	9	
OP 28 - Réaménagement des locaux administratifs	80 000,00	140 916,22	220 916,22		36	9	
OP 38 - Construction de l'école Louise Michel (JP)	28 806,50	-	28 806,50		45		
OP 40 - Restructuration de l'Hôtel de ville	88 000,00	108 638,93	196 638,93		36	9	
OP 41 - Maison des associations	-	27 258,36	27 258,36		36	9	
OP 42 - Réhabilitation de l'ancienne crèche départementale	-	478,40	478,40		44	1	
OP 44 - Parc paysager Robert Auzelle	-	36 817,03	36 817,03		45		
OP 45 - Centre technique municipal, espaces verts	-	2 352,80	2 352,80		45		
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	20 728 000,00	998 580,58	21 726 580,58		45		
OP 47 - Réaménagement du stade de la Plaine	811 000,00	96 066,03	907 066,03		45		
OP 48 - Crèche Perthuis	112 000,00	314 604,53	426 604,53		45		
OP 49 - Maison de l'emploi	-	16 168,71	16 168,71		45		
OP 50 - Crèche du Soleil levant	-	3 644,79	3 644,79		45		
OP 51 - Réhabilitation LEP rue du Guet	15 000,00	-	15 000,00		45		
OP 52 - Reconstruction partielle maternelle du Jardin parisien	39 000,00	-	39 000,00		45		
OP 53 - école maternelle Rochers	-	17 604,00	17 604,00		45		
OP 54 - école élémentaire Rochers	-	102 280,00	102 280,00		45		
OP 55 - Réhabilitation église St Pierre St Paul	490 000,00	369 209,68	859 209,68		45		
OP 60 - Marché du Trosy	50 000,00	-	50 000,00		45		
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	1 530,00	-	1 530,00		45		
041 - Opération patrimoniales	11 500 000,00	-	11 500 000,00		39	6	
001 - Résultat reporté	4 301 486,32	-	4 301 486,32		39	6	
TOTAL	74 182 908,40	5 566 592,82	79 749 501,22				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
13 - Subventions d'investissement	1 142 254,80	637 204,83	1 779 459,63		36	7	2
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 539 457,73	14 500 000,00	35 039 457,73		36	9	
10 - Dotations, fonds et réserves	4 230 000,00	-	4 230 000,00		39	6	
27 - autres immobilisations financières	2 710 000,00	-	2 710 000,00		36	7	2
45 - Travaux effectués pour le compte de tiers	100 000,00	-	100 000,00		39	6	
024 - Cessions d'immobilisations	11 933 318,00	-	11 933 318,00		36	7	2
OP 41 - Maison des associations	-	282 910,64	282 910,64		45		
OP 44 - Parc paysager Robert Auzelle	-	226 253,09	226 253,09		45		
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	899 913,00	1 241 516,00	2 141 429,00		45		
OP 55 - Réhabilitation église St Pierre St Paul	-	80 067,00	80 067,00		45		
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 026 606,13	-	6 026 606,13		45		
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	3 700 000,00	-	3 700 000,00		45		
041 - Opération patrimoniales	11 500 000,00	-	11 500 000,00		39	6	
TOTAL	62 781 549,66	16 967 951,56	79 749 501,22				

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE :

ADOpte dans son ensemble à l'unanimité le budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'année 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANT	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - charges à caractère générales	102 500,00	-	102 500,00		45		
012 - Charges de personnel	96 500,00	-	96 500,00		45		
67 - charges exceptionnelles	1 000,00	-	1 000,00		45		
TOTAL	200 000,00	-	200 000,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	71 000,00	-	71 000,00		45		
74 - Dotations et subventions	5 600,00	-	5 600,00		45		
75 - Autres produits d'égestion courante	123 400,00	-	123 400,00		45		
TOTAL	200 000,00	-	200 000,00				

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME :

ADOpte dans son ensemble à l'unanimité le budget primitif du service annexe de l'Office du tourisme pour l'année 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	24 050,00	-	24 050,00		45		
012 - Charges de personnel	43 000,00	-	43 000,00		45		
014 - Atténuation de produit	10 500,00	-	10 500,00		45		
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	164,00	-	164,00		45		
023 - Virement à la section d'investissement	60 278,35	-	60 278,35		45		
TOTAL	137 992,35	-	137 992,35				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	3 500,00	-	3 500,00		45		
73 - Impôt et taxes	120 000,00	-	120 000,00		45		
75 - Autres produits d'égestion courante	2 300,00	-	2 300,00		45		
002 - Résultat reporté	12 192,35		12 192,35		45		
TOTAL	137 992,35	-	137 992,35				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - immobilisations incorporelles	60 442,54	-	60 442,54		45		
TOTAL	60 442,54	-	60 442,54				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	164,00		164,00		45		
021 - Virement à la section d'investissement	60 278,35		60 278,35		45		
001 - Résultat d'investissement reporté	0,19	-	0,19		45		
TOTAL	60 442,54	-	60 442,54				

11 – DECIDE à l'unanimité de maintenir les taux fiscaux 2015 au niveau de ceux de l'année précédente soit :

	Taux 2015 voté	Taux moyens 2014 de la strate*	Taux 2014 rappel	Variation
Taxe d'habitation	14,80 %	19,88 %	14,80 %	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,90 %	24,57 %	15,90 %	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15,84 %	49,57%	15,84 %	0,00%

*communes de plus de 50 000 habitants membres d'une intercommunalité – source DGCL

PRECISE que les recettes correspondantes sont prévues au budget de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire propose d'examiner le point n°18 de l'ordre du jour.

18 – Après avoir été amendé par Monsieur le Maire en séance suite à une recommandation de la commission municipale n°7 en vue d'ajouter la mention suivante dans la convention entre la Ville de Clamart et le CSMC football :

« La subvention allouée au CSMC football est suspendue et conditionnée conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, à la transmission d'une copie certifiée conforme de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité. Cette condition suspensive est décidée en application de la convention qui lie la Ville et le CSMC football en vertu notamment de ses articles 1, 3 et 4. »

APPROUVE à l'unanimité (2 abstentions et les élus intéressés ne prenant pas part au vote), les montants des subventions aux associations pour l'année 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions, déductions faites des avances votées par délibération du 10 décembre 2014.

12 – APPROUVE à l'unanimité l'avenant n°2 à la convention financière conclue avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange, rue de la Vallée du bois, rue des Epis d'or, rue des Garrements, rue du Docteur Roux, rue Jean Georget, rue Lilly, rue Pierre Corby et rue Pierre Louvrier et modifiée par l'avenant n°1, ayant pour objet d'ajouter **l'impasse de la Vallée, le passage de la Vallée, l'allée des Garrements et la villa Jeanne d'Arc** à la liste des opérations pour la mise en souterrain des réseaux aériens réalisées sur les voiries prévues dans ladite convention et de supprimer **les rues Jean Georget et Pierre Corby** prévues initialement dans le programme d'enfouissement, **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention financière conclue avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de communications

électroniques de Numéricâble pour les mêmes voies et selon les mêmes modalités et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants n°2 ainsi que toutes les pièces afférentes.

13 – APPROUVE à l'unanimité la convention financière avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange rue de la Plâtrière et rue Edouard dans sa partie comprise entre la rue de la Plâtrière et la rue Brignole Galliera, **APPROUVE** la convention financière avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de Numéricâble dans les mêmes rues et selon les mêmes modalités et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces afférentes.

APPROUVE à l'unanimité la convention financière avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange rue de Bièvre, rue Drouet Peupion et avenue Jean Baptiste Clément, **APPROUVE** la convention financière avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de Numéricâble dans les mêmes rues et selon les mêmes modalités et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces afférentes.

14 – DECIDE à la majorité (2 voix contre) d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection complète de la rue Brignole Galliera dans sa partie comprise entre les rues Lacombe et Edouard à Clamart, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de Monsieur Roger KAROUTCHI – Sénateur des Hauts-de-Seine, une subvention parlementaire d'un montant de 50 000 euros pour ces travaux, à signer toutes les pièces afférentes et **DIT** que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 281 809,82 € HT (valeur février 2015).

15 – APPROUVE à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue avec le SIPPAREC pour les travaux de réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque située sur l'école Louise Michel à Clamart, ayant pour objet de supprimer les articles 4 et 5 de ladite convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°1 ainsi que toutes les pièces afférentes.

APPROUVE à l'unanimité la convention de mise à disposition de la centrale de production solaire photovoltaïque située sur l'école Louise Michel à Clamart avec le SIPPAREC et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

16 – APPROUVE à l'unanimité la convention d'habilitation tripartite proposée entre le SIGEIF, le SIPPAREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d' Economies d' Energie et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la convention d'habilitation tripartite ainsi que ses éventuels avenants.

17 – APPROUVE à l'unanimité (2 abstentions) les termes du nouveau règlement des parkings publics municipaux de la Ville de Clamart, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement et à le mettre en application, **APPROUVE** le contrat type pour les abonnés et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces afférentes.

18 – ce point a été examiné après le point 11.

19 – APPROUVE à la majorité (9 voix contre) l'attribution des différentes dotations aux écoles publiques maternelles et élémentaires pour l'année 2015 comme suit :

- une dotation par élèves :

- 45,06 € par enfant en élémentaire,
- 38,76 € par enfant en maternelle,
- 47,46 € par enfant en classe spécialisée (classe UPE2A ou CLIS).

- une dotation globale d'un montant de 3 000 € pour le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté).

- une dotation globale d'un montant de 3 000 € pour les classes des sept écoles qui seront situées en réseau d'éducation prioritaire à compter du 1^{er} septembre 2015.

20 – APPROUVE à l'unanimité (Monsieur Pierre RAMOGNINO ne prenant pas part au vote) les termes de la convention avec l'Académie de Versailles relative à la mise à disposition de la solution « AmonEcole » dans les écoles de la Ville de Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

21 – ATTRIBUE à la majorité (6 voix contre) un mandat spécial pour se rendre à Lüneburg en Allemagne, du 15 au 17 mai 2015 à Monsieur François Le Got, Adjoint au Maire en charge de la culture, du jumelage, du tourisme et du patrimoine et à Madame Marie-Thérèse Carollo, Conseillère municipale en charge du jumelage, **PRECISE** que les frais qu'ils exposeront dans le cadre de cette mission feront l'objet d'un remboursement sur le budget communal sur présentation des justificatifs et **DIT** que la dépense prévisionnelle en résultant est estimée à 500 € par personne et sera imputée sur le budget 2015.

22 – APPROUVE à la majorité (6 voix contre et 3 abstentions) l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème} catégorie pour la somme de 10 000 euros auprès de Madame LOUBIGNAC et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant, ainsi que tous les actes découlant de la présente cession.

23 – AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, une subvention au taux maximum de 50 % pour les travaux de restauration des archives municipales au titre de l'année 2015, et à signer toutes les pièces afférentes et **PRECISE** que le coût estimé des travaux de restauration des archives municipales s'élève à 3 358,60 €.

24 – APPROUVE à l'unanimité la mise à disposition de Monsieur Guillaume Marie au profit de la Présidence de la République pour la durée du mandat présidentiel en cours, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition afférente et **PRECISE** que la Ville de Clamart continuera de verser l'intégralité de sa rémunération à Monsieur Guillaume Marie contre remboursement par la Présidence de la République.

25 – APPROUVE à la majorité (2 voix contre) la modification du tableau des emplois de la ville de Clamart comme suit :

<i>Filière</i>	<i>Grade ou fonction</i>	<i>Effectif budgétaire</i>	<i>Variation</i>	<i>Nouvel effectif budgétaire</i>	<i>Effectif pourvu</i>	<i>Effectif à pourvoir</i>
Technique	Ingénieur	6	+ 2	8	6	2
Police	Brigadier	4	+ 3	7	7	0
	Gardien	4	+ 2	6	6	0

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits du budget communal.

26 – ADOPTE à la majorité (1 voix contre et 5 abstentions) le vœu présenté par la Majorité municipale relatif à la baisse des dotations de l'Etat.

Questions orales

A entendu la question orale de Monsieur Philippe KALTENBACH relative au projet de réaménagement de la rue Jean Jaurès ainsi que la réponse apportée par Monsieur le Maire conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation, article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 0h50.

**Le Maire,
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,**

Jean-Didier BERGER